

Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Le 20 octobre 2023,

## Compte-rendu commission « Grand Site »

# Bilan saison estivale 2023

### Présents :

*Bernard Coste, vice-président du SMGS, CCC, maire d'Octon*

*Marc Carayon, CCC, maire de Lacoste*

*Joëlle Goudal, vice-présidente du SMGS, maire de Celles, CCLL*

*Patrick Jaurès, vice-président du SMGS, CCC, mairie de Mourèze*

*Raymond Bellas, mairie d'Octon*

*Linda Raduriau, mairie de Carlenas*

*Chantal Couderc, Hérault sport*

*Véronique Gauci, Hérault tourisme*

*Magali Boyer, service tourisme, CD34*

*Karine Ducros, service tourisme, CD34*

*Mailys Serreau, service eau, risque, littoral, CD34*

*Graziella Laurenty, OT – CC du Clermontais*

*Didier Ravaille, CCLL*

*Julie Solignac, CCLL*

*Nelson Murray, Pays cœur d'Hérault*

*Lydie Gutowski, gendarmerie de Clermont l'Hérault*

*Yohan Boussabat, gendarmerie de Clermont l'Hérault*

*Capitaine Olivier Esseul, gendarmerie de Lodève*

*Vincent Costes, ASVP CCC*

*Noëlle Gros, camping Les arcades*

*Nathalie Cordier, camping naturiste Village du Bosc, Octon*

*Youri Dangel, Mas de Riri, Celles*

*Julien Roques, relais d'Octon*

*Thibault Detry, base nautique du Salagou, Les Vailhès*

*Didier Cellier, Croix rouge insertion*

*Marie-Pierre Favreau, Aviron club Salagou*

*Antoine Jesel, Aviron club Salagou*

*Sylvia Jacquot, Ozone VTT*

*Nicolas Navarro, Club carpe*

*Maxime Cambefort, Fédération de pêche*

*Yvan Lucas, Fédération de pêche*

### Techniciens SMGS :

*Cécile Olive, Victoria Dubus, Cyril Berneau*

Objectif de la réunion : faire le bilan de la fréquentation estivale 2023 des berges du lac du Salagou et du cirque de Mourèze.

L'ambition du Grand site de France en projet est de permettre au territoire de profiter à l'année des retombées économiques en étalant la fréquentation dans le temps et l'espace (et en renvoyant vers les villages), tout en préservant les paysages et la biodiversité.

## I- Le chemin parcouru

**2005**, création du Syndicat : en grande partie pour gérer l'afflux de camping-cars et les problèmes de stationnement sur les berges du Salagou qui dégradent le paysage et l'environnement.

**2007-2012**, un important travail collectif de la commission Fréquentation a été mené pour :

- Coordonner les acteurs
- Clarifier les règles : rédaction collective du code de conduite



Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze  
11 Cours de la Chicane – 34800 Clermont l'Hérault  
04.67.44.68.86 – [info@lesalagou.fr](mailto:info@lesalagou.fr)  
[grandsitesalagoumourèze.fr](http://grandsitesalagoumourèze.fr)



- Mettre en place des moyens pour le faire connaître et appliquer : patrouilles, signalétique, barrières, création de fossés, mise en place d'arrêtés municipaux, communication...

**2012-2014**, organisation et passage à la verbalisation - Des résultats positifs à maintenir :

- Un maximum de 8% de véhicules garés en dehors des parkings – (41 % en 2009)
- Une vingtaine de camping-cars « garés » la nuit illégalement sur les berges – (110 en 2009)
- Nettoyage en profondeur du site : pneus, carcasses de voitures...
- Dispositif reconnu à l'échelle régionale et nationale

**2015-2017**, travail sur les usages du site : manifestations, tournages... Validation d'un règlement d'utilisation pour le domaine départemental et d'un guide des porteurs de projets.

Cette période a mise en évidence ::

- que le dispositif de gestion de la fréquentation du Grand Site est efficace mais qu'il nécessite de conserver les moyens et une implication forte des acteurs. La baisse des moyens tend à rendre les investissements financiers et humains des années précédentes obsolètes.
- La difficulté d'accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions au-delà de la capacité théorique du site (fixée à 700 véhicules/jour) sur les berges.

**2018-2023** : forte mobilisation pour asseoir le dispositif de gestion de la fréquentation et d'entretien du site.

## II- Renforcement des moyens humains pour la gestion de la fréquentation



Le SMGS a organisé plusieurs rencontres et réunions de coordination entre les agents de terrain pour répartir les moyens humains et faire comprendre le code de conduite du Grand Site. Le dispositif de gestion de la fréquentation, repose sur les moyens humains suivants :

- **La patrouille du Grand site** : composée de 2 agents à cheval, sur le terrain de mi-avril à fin août et de 2 patrouilleurs VTT en juillet et août. Avec le soutien de Citéo, elle est renforcée par 2 saisonniers de mi-juin à mi-septembre en patrouille VTT (pour un total de 2 équipes et une présence 7j/7)

pendant l'été). Par ailleurs, une fois par semaine, en juillet et août, une patrouille bateau a été organisée. Certaines de ces patrouilles ont été effectuées avec la Fédération de pêche.

- **Gendarmeries**

- **La gendarmerie** déploie sur les berges du lac du 20 juillet à la fin du mois d'août, de nouveau la **garde républicaine** sur les berges du lac. Les gendarmeries de Clermont l'Hérault et Lodève ont aussi réalisé des patrouilles "classiques". La gendarmerie salue le dispositif de gestion du Grand site. Concernant les infractions relevées, taux similaire à 2021 soit environ 400 infractions verbalisées sur l'été.
- La gendarmerie présente un bilan positif avec des effectifs renforcés (9 personnes par jour en moyenne).
- Les verbalisations de la garde républicaine sont en recul de 38%, le message passe. La verbalisation a lieu seulement lorsque les gens se montrent obtus. Des patrouilles communes ont eu lieu avec l'OFB et la Fédération de pêche.
- 2 pyromanes ont été interpellés à Liausson.
- Les voleurs à la roulotte ciblent particulièrement les camping-cars.
- Sécurité routière : Bilan globalement positif. Personnel insuffisant pour assurer plus de passage au lac, notamment en début de saison où les incendies ont mobilisé les forces au détriment des missions de surveillance. *Objectif 2024*: participer au dispositif de surveillance et bénéficier de personnel supplémentaire.

- **Agents de Surveillance de la Voirie Publique (ASVP) de la communauté de communes du Clermontois :**

- la CCC a renouvelé son équipe, environ 25 contraventions dressées par semaine (principalement entre la presqu'île, le relais nautique et la Borne). Partenariat fort avec les patrouilles du Grand Site. Les ASVP ont fait remonter des propositions d'amélioration pour 2024: déplacement de certains panneaux, installation de merlons pour limiter le stationnement sauvage....
- Avec 2 patrouilles quotidiennes, jusqu'à 1h du matin, les agents ont été présents sur les rives du lac. Ils ont délogé les camping-cars installés sauvagement la nuit, et fait de la prévention en journée.
- Ils ont été « caillassés » deux fois mais n'ont pas de moyens pour se défendre. Ils ont verbalisé 2 feux.
- Ils notent une vraie difficulté à faire partir les personnes droguées ou alcoolisées.

- **Fédération de pêche :**

- La fédération de pêche de l'Hérault a organisé une sortie par semaine sur le lac. Cette opération a eu pour but d'atteindre rapidement les zones difficiles d'accès.
- Rappels à l'ordre quant à la pêche, sensibilisation pour l'utilisation exclusive de moteurs électriques et recensement de campements sauvages interdits ont pu être effectués ainsi qu'une verbalisation des défauts de permis. Cette opération s'inscrit dans le dispositif global des patrouilles et se révèle complémentaire des autres moyens employés pour couvrir l'intégralité du domaine départemental.
- La fédération a ainsi effectué durant la saison 172 contrôles, dressé 7 PV, dont 6 pour défaut de carte et un pour non-respect des limites de lignes de pêche. 80% des pêcheurs en été sont étrangers (difficultés pour les verbaliser). En septembre, 204 contrôles ont été réalisés et 2 PV dressés. La Fédération appelle à un travail sur la gestion du stationnement pour éviter les verbalisations massives aux mises à l'eau.
- Ces patrouilles ont été réalisées pendant l'été avec les services du Grand site. Avec 2500 permis délivrés à Clermont l'Hérault sur 7000 sur tout le département de l'Hérault, la zone du lac confirme son statut de spot de pêche important. C'est pourquoi la fédération renforce son dispositif en continuant les patrouilles hebdomadaires et la sensibilisation hors saison.

- **L'Office français de la biodiversité (OFB)** a réalisé 3 passages sur le site pour 2 missions interservices (OFB-ONF-gendarmerie) de sensibilisation en soirée et de nuit.
  - Près de 450 personnes contrôlées
  - Un contrôle de l'arrêté sécheresse a été effectué (contrôle du respect des mesures de restriction) : Aucun manquement administratif ni aucune infraction constatée
- **Police municipale de Clermont l'Hérault** : En 2023, les agents de police municipale ne sont pas intervenus sur les berges du lac.

### III- Des outils pour faire respecter le code de conduite

#### Nouveautés 2023 :

- **Communication :**
  - Progression forte du nombre d'abonnés de la page Facebook, pour plus de portée des messages diffusés
  - Diffusion harmonisée des messages essentiels du site sur les réseaux sociaux par les différents partenaires (Fédération de pêche, communautés de communes)
  - Pour faciliter la verbalisation par les agents assermentés : apposition sur chaque panneau « code de conduite » des parkings des berges de la référence de l'arrêté municipal auquel il se réfère
  - Paysages sans emballages pour limiter les déchets abandonnés dans l'espace naturel : diffusion de la campagne 2022 renouvelée dans les grandes surfaces Super U à Lodève et Hyper U à Clermont l'Hérault



### IV- L'observatoire de la fréquentation

Depuis 2009, les patrouilleurs comptent les véhicules du Grand site avec l'aide précieuse des prestataires des berges, des points d'informations touristiques, du service de collecte des ordures ménagères, de la mairie de Celles, de Croix rouge insertion et de la police municipale. Hérault tourisme intègre ces données dans l'observatoire du département.

Pour rappel, 380 000 personnes ont fréquenté le Grand site en 2022.

Rappel des objectifs de l'observatoire :

- Évolution de la fréquentation
- Visibilité au niveau départemental, régional et national
- Évaluation du dispositif de gestion
- Calibrage des aménagements

Qualité des données : il s'agit d'une image globale de la fréquentation qui donne les tendances. Il ne faut pas regarder chiffre par chiffre, indépendamment du contexte. Pour un maximum de fiabilité, l'observatoire requiert la participation active de tous les partenaires.

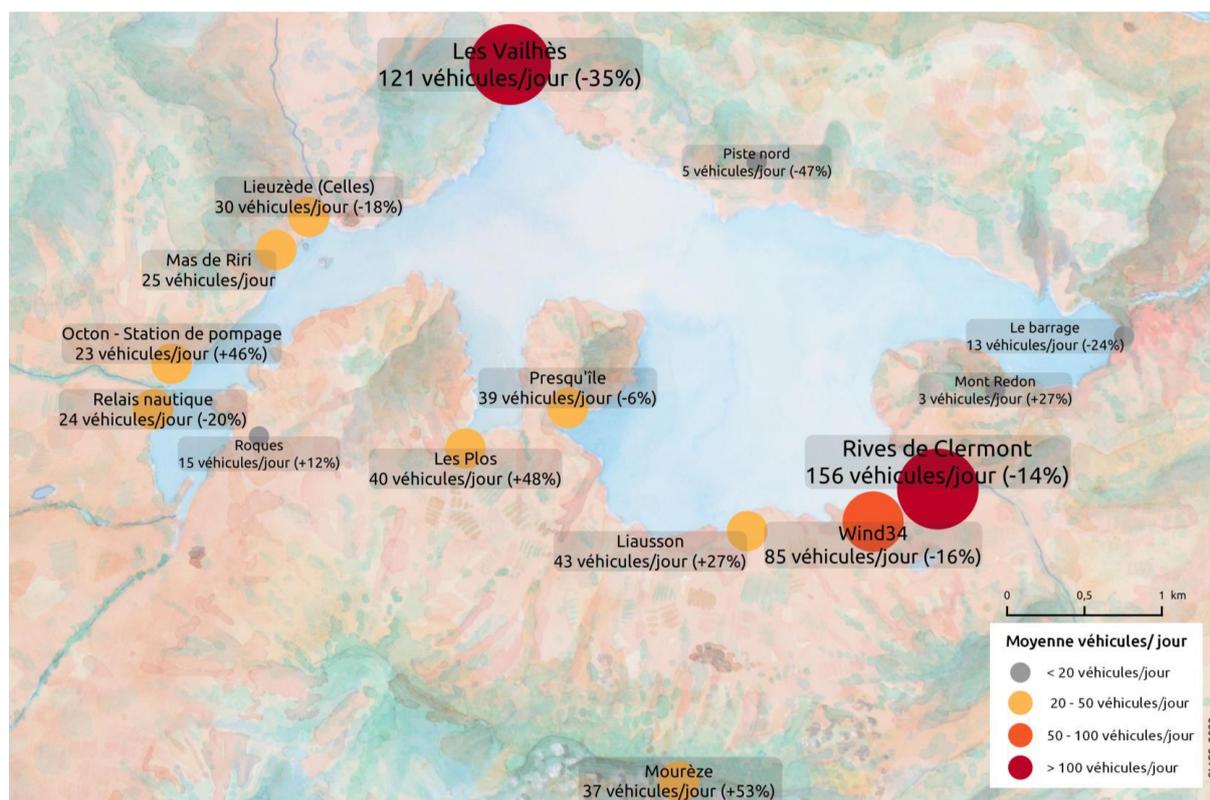
## A- Fréquentation des cœurs de site en juillet et août

Baisse observée de la fréquentation estivale de l'ordre de 12% sur l'ensemble du Grand site avec des résultats variés selon les lieux :

+53% à Mourèze (la hausse représente un retour à la normale après une année 2022 particulièrement chaude).

-14% au lac du Salagou. Le traitement médiatique de la sécheresse a entraîné une crainte des visiteurs et un retard dans les réservations. La chaleur caniculaire de la deuxième moitié du mois d'août a rendu les visiteurs potentiels plus fébriles et prompts à annuler leurs séjours, de plus en plus courts.

On note une extension de la fréquentation sur l'ensemble de l'année, conforme aux objectifs des Grands Sites, mais mettant en avant une inadaptation des moyens en avant et arrière-saison : toilettes, poubelles, accueil, mobilisation des agents assermentés...



Pendant 20 jours (33 en 2022 et 46 en 2021), le domaine départemental du Salagou a accueilli plus de véhicules qu'il est théoriquement en mesure de gérer (700 véhicules stationnés simultanément à un

instant T). Cette capacité a été définie en croisant les enjeux paysagers, les enjeux de gestion et d'accueil en 2013.

La fréquentation estivale du lac retrouve son niveau d'avant la période Covid.

L'origine des visiteurs reste stable (43% d'Héraultais, 42% d'autres départements de France et 15% de l'étranger).

### **Bilan de la mairie de Mourèze :**

Après pondération, en ne retenant que la performance des mois d'avril à mi-septembre, il ressort que la fréquentation :

- Des mois d'avril et mai est en hausse en 2023 (respectivement +73,2 et +11%)
- Du mois de juin est en retrait (-11%)
- Des mois de juillet à septembre a connu une hausse (+12,7, +17,7 et +17,4%).

La progression moyenne observée par la mairie de Mourèze est de 18,8% sur l'ensemble de la saison, d'avril à mi-septembre (la saison pour le domaine départemental du lac court de fin juin à la première semaine de septembre).

À remarquer que la politique tarifaire des parkings mise en place par la municipalité (paiement du stationnement avec ticket valable jusqu'au 31 décembre de l'année d'achat pour les autos et les motos) et les périodes où la mairie n'a pas les agents en place pour assurer le paiement impliquent que le résultat présenté ne prend pas en compte tous les véhicules qui stationnent. La mairie envisage une évolution de cette gestion du stationnement : elle projette l'achat d'un terrain accolé au parking actuel afin de l'agrandir et informatiser la gestion du paiement du droit de stationnement.

## **B- Véhicules passant la nuit illégalement sur les berges (camping-cars – fourgons aménagés)**

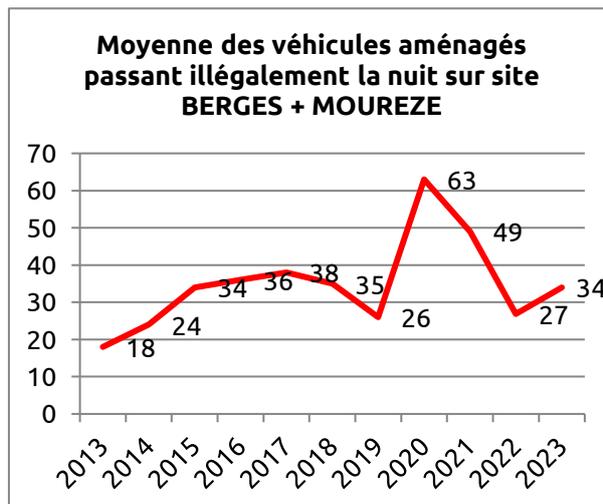
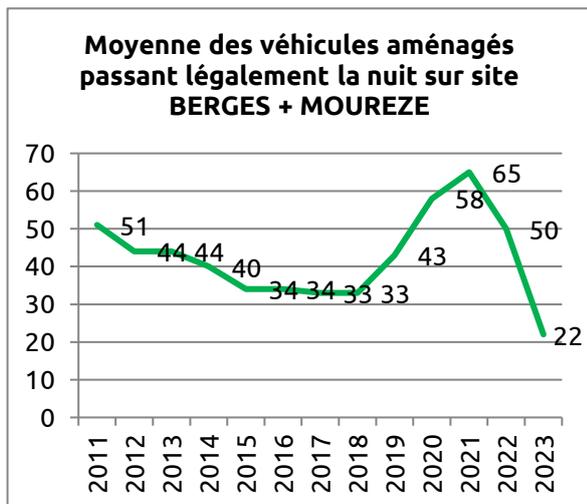
Principes du code de conduite :

- Le jour : accueil sur les parkings des berges
- La nuit : accueil dans les campings ou sur une aire dédiée au stationnement temporaire limité à 1 nuit à Salasc et sur l'aire de Ricazouls à Octon.

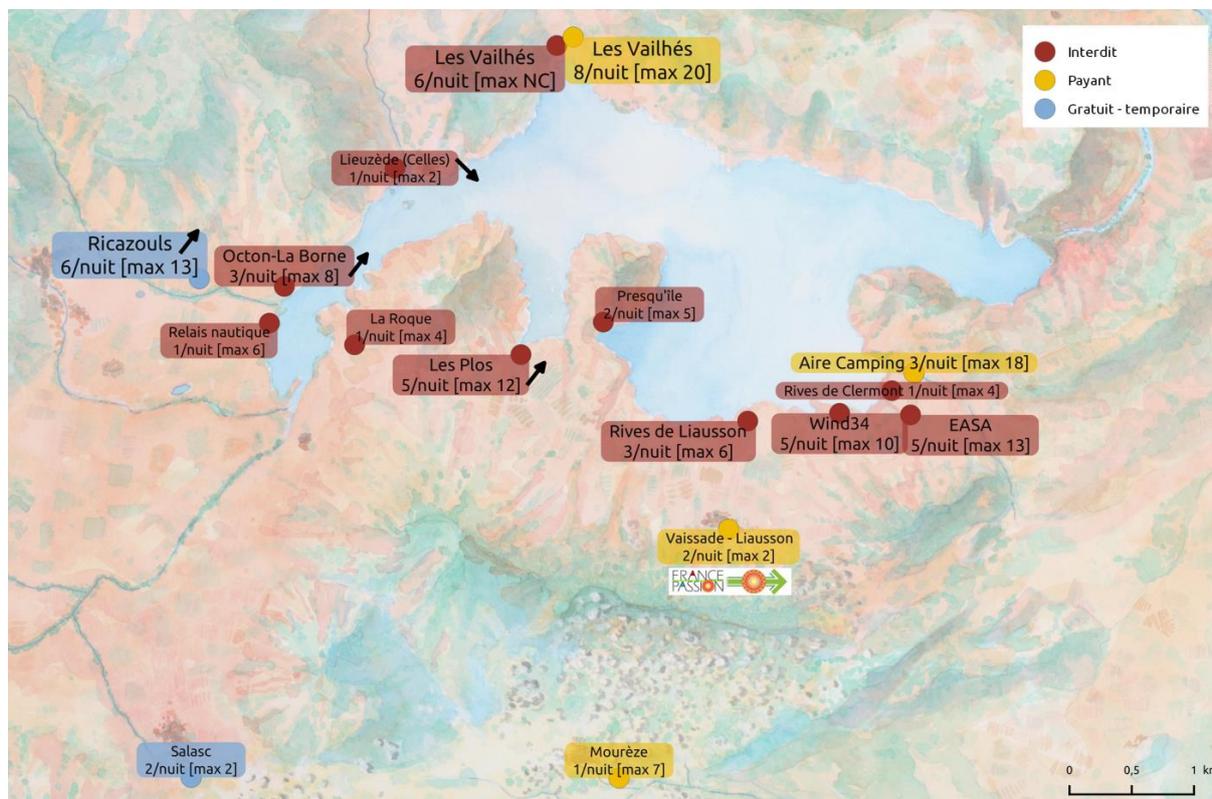
En 2023, chaque pôle est désormais équipé d'une aire de services de nuit pour les camping-cars et camions aménagés, indépendante des campings et ouverte à l'année, et payante. L'ouverture de l'aire de service du camping de Clermont l'Hérault au printemps a entraîné la fermeture de l'aire de nuit de l'Easa, qui devient une zone de stationnement de jour pour les camping-cars (la seule non limitée en hauteur sur le pôle de Clermont l'Hérault).

En 2023, on observe une hausse du nombre de véhicules aménagés qui passent la nuit illégalement sur les berges malgré la baisse du nombre de visiteurs : 34, contre 27 en 2022, 49 en 2021 et 63 en 2020.

22 véhicules aménagés fréquentent une aire légale de stationnement (en forte baisse par rapport aux années précédentes). Les camping-cars ont continué de fréquenter le parking de l'Easa et les comptages de cette aire, jusqu'à 15 certaines nuits, sont passés de « légaux » à « illégaux ».



Les observateurs rapportent de nombreux véhicules aménagés stationnés très tôt le matin sur les parkings. Le stationnement nocturne étant caractérisé entre 22h et 8h, ces véhicules découverts le matin ont également, sans être toujours comptabilisés, pu être des véhicules stationnant illégalement de nuit sur les parkings de jour.



La verbalisation des camping-cars de nuit doit être une priorité pour la gestion du Domaine Départemental en 2024.

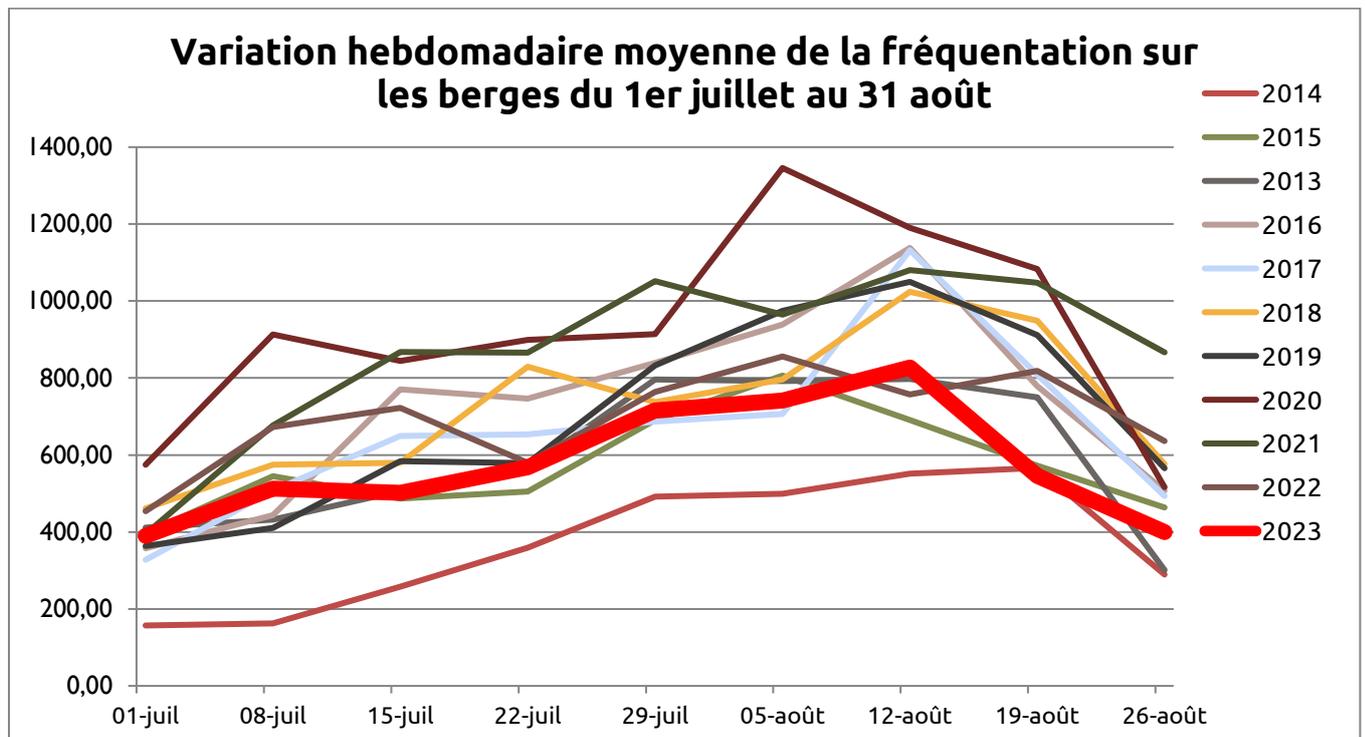
## C- Stationnement sauvage (en dehors des parkings)

Principes du code de conduite :

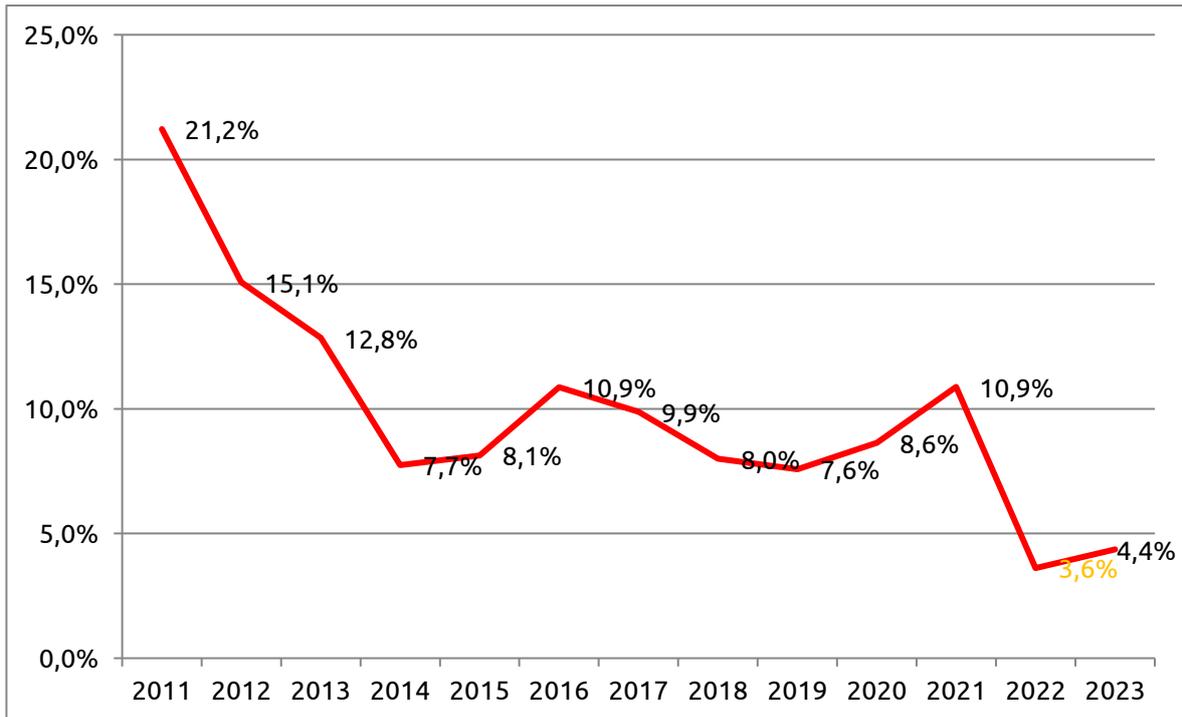
- Interdiction de se garer en dehors des parkings

Certaines zones naturelles sensibles ne sont plus accessibles en voiture

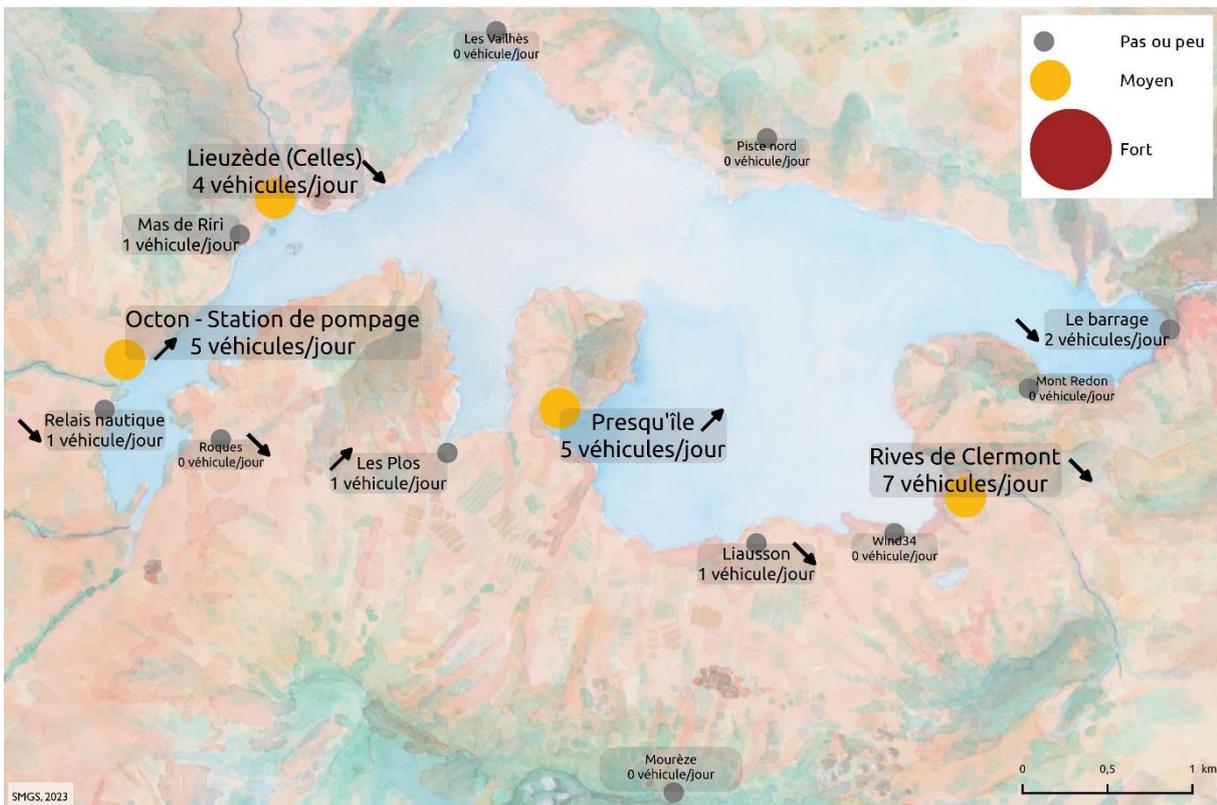
- Le nombre de véhicules stationnés hors parkings reste stable par rapport à 2022 : 26 véhicules par jour contre 25 en 2022 et 100 en 2021.
- Les zones les plus impactées par le stationnement sauvage restent celle des rives de Clermont l'Hérault, de Celles, d'Octon et de la presqu'île.
- La disparition des gros points de stationnement sauvage est à analyser en regard de 2 éléments :
  - La baisse de la fréquentation qui rend la gestion plus facile (moins de stationnement sauvage quand les parkings ne sont pas saturés)
  - La répartition des arrivées des visiteurs pendant l'été, qui a été progressive, facilite aussi la gestion. Il n'y a pas eu de pic intense d'arrivées soudaines.



- Dans l'ensemble, le stationnement sur le village de Celles a été régulé et les visiteurs ont respecté le stationnement sur le parking en retrait.



### Stationnement sauvage - Saison 2023



En 2023, l'objectif d'être à moins de 8% de stationnement sauvage est de nouveau atteint.

Dans les prochaines années, les parkings du pôle de Clermont l'Hérault et de la commune de Celles seront requalifiés. Les études sont en cours et le Grand site proposera des solutions d'amélioration de contenance des véhicules notamment sur les berges d'Octon.

Il a été décidé de reconduire la fermeture **estivale** de la piste qui relie le hameau des Vailhès au Mas Audran, dans le but de favoriser les déplacements doux autour du lac. Le bilan est toujours positif. Cela a permis de dénombrer moins de passages au Mas Audran. Les riverains sont satisfaits. Le camping sauvage a par ailleurs diminué. Vigilance car certains arrivent en bateau et restent longtemps installés avec de gros campement sur cette partie du lac. Attention également au stationnement devant les barrières qui gênent les véhicules agricoles qui empruntent la piste.

## D- Déchets

Principe du code de conduite :

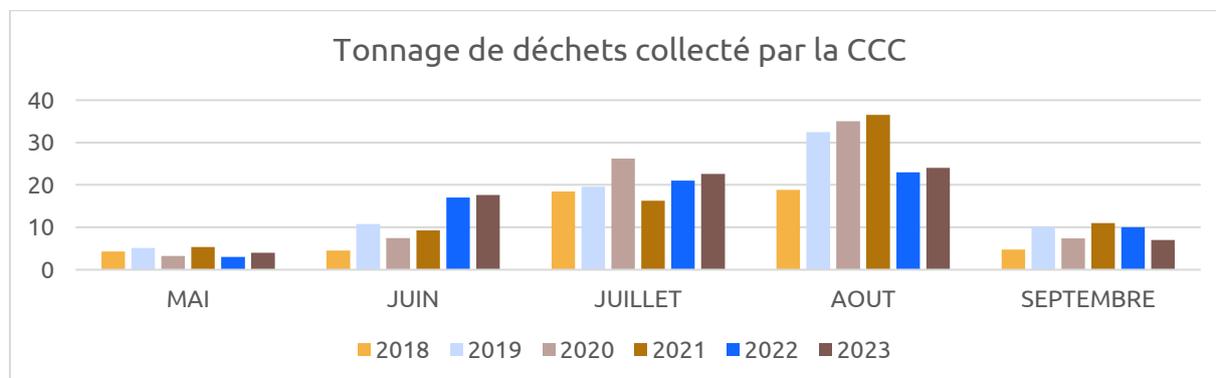
- Remporter et trier ses déchets

Rappel des rôles de chacun :

- Collecte des ordures ménagères : communauté de communes du Clermontais et du Lodévois & Larzac
- Colonnes de tri - déchèterie : Syndicat Centre Hérault
- Ramassage manuel des déchets abandonnés (papier gras, papier toilettes, cannettes...) sur les chemins, plages, parkings du domaine départemental du Salagou : Grand site.

Croix rouge insertion (CRI) est en charge de la prestation depuis décembre 2020. L'entreprise en charge du ramassage est reconduite grâce à la qualité de son travail et son engagement socla sur le territoire : elle favorise l'accès au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

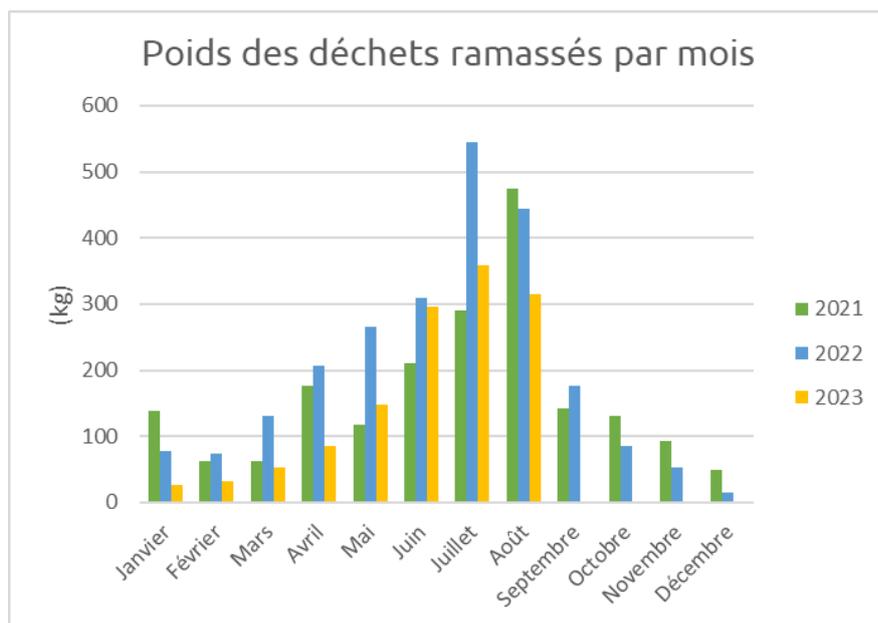
### Collecte des ordures ménagères :



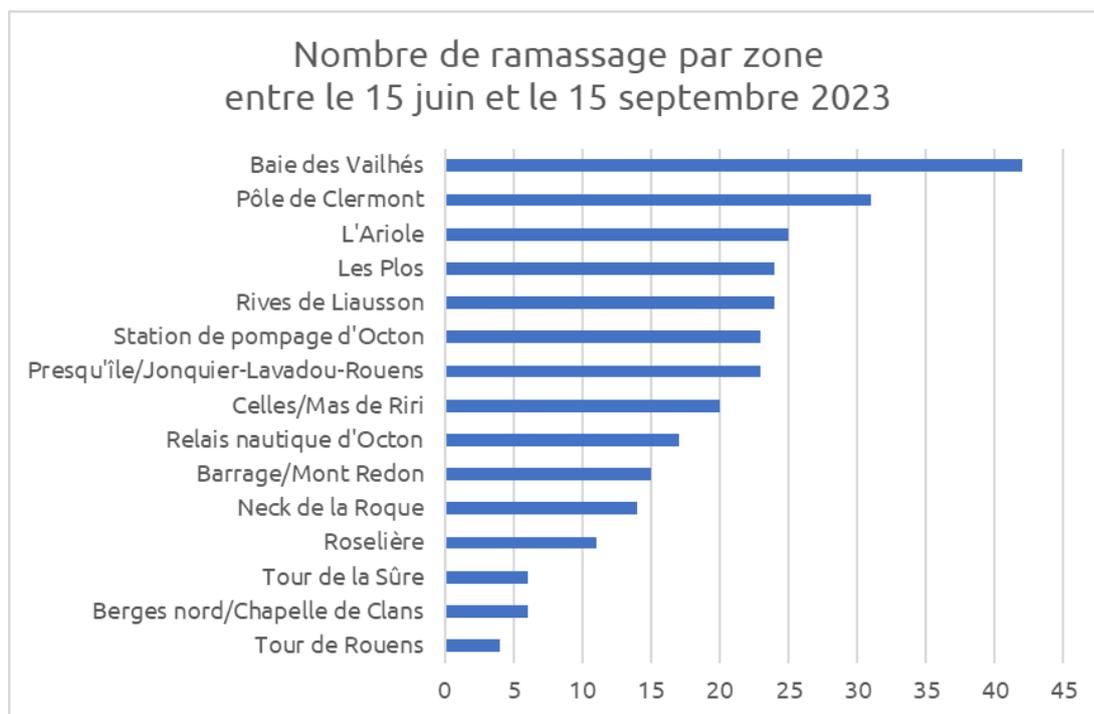
Pas de variation significative par rapport aux années précédentes.

La CCC ne comptabilise pas spécifiquement les déchets ramassés sur les berges. Elle transmet des données globales de ramassage sur l'ensemble du territoire. Leur présentation est à titre estimatif, et permettent d'observer des tendances d'une année sur l'autre, globalement.

## Ramassage des déchets abandonnés :



Croix rouge insertion a ramassé 904kg de déchets entre le 15 juin et le 15 septembre. Les parts de chaque catégorie (recyclable, verre, résiduel...) sont similaires à l'an dernier.



La Baie des Vailhès est la zone nécessitant la fréquence de passage la plus élevée. Malgré des passages très fréquents, la zone reste parmi les plus « sales » (quantité importante de déchets retrouvés à chaque passage).

## Classement des zones par quantité de déchets

NOM	SURFACE (HA)	TOTAL (KG)	MOYENNE /HA	NBR VEHICULES /JOUR
Station de pompage d'Octon	2	84,019	42,01	23
Baie des Vailhés	6,18	176,884	28,62	139
L'Ariole	3,78	63,089	16,69	85
Barrage/Mont Redon	2,4	37,417	15,59	16
Pôle de Clermont	12,25	176,53	14,41	156
Les Plos	4,39	57,771	13,16	40
Relais nautique d'Octon	2,15	25,531	11,87	24
Rives de Liausson	8,56	93,58	10,93	43
Celles/Mas de Riri	6,46	54,548	8,44	30
Presqu'île/Jonquier-Lavadou-Rouens	7,27	50,121	6,89	38
Neck de la Roque	6,51	26,219	4,03	15
Roselière	8,55	19,026	2,23	0
Berges nord/Chapelle de Clans	13,53	17,571	1,30	5
Tour de la Sûre	13,6	13,199	0,97	0
Tour de Rouens	11,14	8,197	0,74	0

Malgré sa faible fréquentation, la zone de la station de pompage d'Octon reste la plus problématique du point de vue des déchets abandonnés (turn-over important des visiteurs sur cette zone, points noirs en termes de camping sauvage et camping-cars/véhicules aménagés passant la nuit illégalement sur les berges).

Grâce au projet « Paysages sans Emballages », le Syndicat a fait partie en 2022 des 18 lauréats d'un appel à manifestation d'intérêt national pour la prévention et le traitement des déchets abandonnés diffus issus des emballages ménagers lancé par Citéo. Le Grand site est le premier à signer avec l'organisme une convention pluriannuelle courant jusqu'à fin 2025 pour mettre en oeuvre le programme d'actions.

Les résultats font ressortir une diminution de la quantité de déchets ramassés chaque mois par rapport à 2022

La caractérisation montre que la majorité des déchets ramassés fait partie du résiduel (poubelle grise). Après les papiers-toilettes et mégots (items les plus retrouvés lors des ramassages), les restes de pique-nique recyclables ou non (bouteilles d'eau en plastique, bouteilles en verre, canettes de bières, de soda, emballages alimentaires, vaisselle de restauration rapide...) sont les déchets les plus ramassés.



Lorsque le lac est bas comme cette saison, les visiteurs peuvent ressentir un sentiment de saleté. Celui-ci est lié à la présence de l'herbier envahissant, qui devient plus visible et gênant. Toutefois, ce n'est en rien une marque de saleté. De plus, le lac étant un espace naturel, on ne peut pas le « nettoyer » comme certains le souhaitent pourtant. Une communication particulière est à prévoir sur ce sujet précis.

## Poubelles et toilettes sur les berges

L'offre de toilettes et de poubelles sur les berges doit être améliorée, elle ne répond pas aux attentes et aux besoins dans un Grand site – environ 270 000 visiteurs sur le domaine départemental. Le travail sur l'amélioration de l'offre et sur l'intégration paysagère de ces équipements doit être poursuivi en 2024, notamment en lien avec les données obtenues via le projet « Paysages sans emballage ». Depuis

2021, la communauté de communes du Clermontais installe des toilettes sèches sur les berges d'Octon.

## E- Autres thématiques liées au code de conduite

Pendant la saison, plusieurs manquements au respect du code de conduite entraînent des conflits d'usages.

- Concernant les visiteurs qui font du naturisme sur les berges ; Les gendarmes, pendant leurs tournées, les patrouilleurs du Grand site, ont procédé à des rappels à l'ordre. Cette pratique perdure toutefois, principalement entre la baie des Vailhés et le village de Celles. Les gendarmes expliquent qu'en 2024, une fermeté sera exigée quant au respect de cette interdiction. Pour mémoire : le naturisme est interdit dès lors qu'il n'est pas autorisé, il n'y a aucune plage où le naturisme est autorisé au Salagou.
- Concernant camping sauvage et les bivouacs, la patrouille demande systématiquement aux gens de démonter immédiatement. Il est demandé aux agents assermentés de verbaliser systématiquement.



Cette problématique des campements concerne également les pêcheurs de carpes. Une communication a été faite par Midi Libre et largement discutée sur les réseaux sociaux pour rappeler l'interdiction formelle de monter une quelconque installation en dehors des campings, de jour comme de nuit quel que soit le modèle de tente (tente parapluie...), la durée ou l'activité (pêche, randonnées...). La question de la pêche à la carpe de nuit reste à travailler, en concertation avec les associations de pêches, la fédération et les communes riveraines du lac car on arrive à des situations

complexes qui ne correspondent pas aux attentes du site. Certains carpistes respectent les règles en pratiquant la pêche à la carpe de nuit sans tente mais la pratique de la pêche à la carpe de nuit demande de rester plusieurs jours au même endroit donc même s'il n'y a plus de tente, il y a une installation de « longue durée » des carpistes avec nécessairement une installation apparentée à du camping : sac de couchages... illégal en site classé. Les affaires, ne sont certes plus sous la tente mais parfois cela a un impact plus important encore visuellement. La garde républicaine fait remonter une certaine incohérence entre la pratique de la pêche à la carpe de nuit et les règles du site. De nombreux problèmes liés à la pratique de la pêche à la carpe demeurent, malgré l'investissement de la Fédération de pêche, nécessitant une véritable réflexion sur cette activité.

## **F- Plantes invasives**

L'herbier envahissant Lagarosiphon major est présent sur la quasi-totalité des berges du lac. Inoffensif pour l'homme, il rend la baignade désagréable. Depuis 2018, le Grand site assure la coordination, le recueil des autorisations administratives et la réalisation des chantiers d'arrachage sur les plages des Vailhès et de Clermont l'Hérault. Depuis l'été 2019, la Fédération de pêche apporte un appui technique et logistique.

En juin 2023, 2 jours d'arrachage mécanique se sont déroulés à la baie des Vailhès.

Un ratissage a été organisé sur la plage de Clermont l'Hérault (12 sessions entre le 27 juin et le 9 août), des sessions d'arrachage bénévoles ont été effectuées au relais d'Octon, au Mas de Riri et à la base de plein air de Clermont l'Hérault en juin.

Le SMGS, la mairie de Celles et l'OFB ont réalisé un chantier d'arrachage du cactus envahissant Opuntia Rosea avec les cadets de la république.

## **IV- Bilan des prestataires économique participants**

- **Camping du Salagou**

Les responsables du camping sont déçus de la fréquentation de l'aire de camping-cars inaugurée cette année. Néanmoins, il est positif que ces voyageurs aient pu stationner et bénéficier d'un point électrique et d'une aire de services.

Du premier avril au 29 septembre, 111 services relevés et 276 camping-cars dont 215 en juillet et août. Cela représente une moyenne de 3-4 par jour.

Dans le camping, 30 camping-cars en moyenne par jour, 1676 au total sur juillet-août.

Hors saison, la fréquentation s'est révélée bonne en avril et mai contre une baisse de mi-juin à mi-juillet, par rapport à 2022.

Les clients ont fait remonter un avis assez négatif quant aux plages sur les rives clermontaises, à cause des plantes invasives mais les atouts du site, du lac et du territoire continuent d'emporter l'adhésion des visiteurs.

- **Camping des Arcades à Octon**

Le camping, fermé en juin, a connu une baisse de fréquentation de 51% en juillet et des annulations fin juin notamment à cause de toutes les annonces faites dans les médias quant à la sécheresse et la chaleur. Le niveau du lac a provoqué des inquiétudes, les visiteurs craignant de ne pas avoir d'eau dans les douches par exemple.

La baisse de fréquentation s'est manifestée plus fortement encore chez les jeunes (-174%).

En août, la fréquentation a été forte, tout le monde est arrivé en même temps. A partir du week-end du 15 août, la chute est abrupte et les annulations ont repris.

Les visiteurs sont pour beaucoup italiens et espagnols, ce qui est inhabituel. Les visiteurs du nord ne sont pas venus en proportion similaire aux années précédentes.

- **Village naturiste du Bosc à Octon**

La saison de comparaison est 2019 (avant crise sanitaire). Le camping fait -6% par rapport à cette année. Le début de saison est correct, la baisse se fait ressentir en juin et juillet. Forte fréquentation en août (par dépit, car plus de place ailleurs). La durée des séjours tend à se raccourcir, les visiteurs viennent de plus en plus pour 1 ou 2 nuits.

La clientèle se partage en 2 : une part se montre plus exigeante, l'autre recherche vraiment cet esprit de camping à taille humaine.

Les sanitaires sont régulièrement squattés par des utilisateurs externes au camping.

En termes d'usages, le village communique bien sur la possibilité d'être nu uniquement dans l'enceinte du camping.

- **Mas de Riri**

La saison pour le Mas a été belle. Les ponts du mois de mai ont permis une bonne fréquentation bien qu'il observe un changement dans la clientèle qui vient pour des séjours plus courts, ce qui entraîne une rotation plus importante et donc plus de travail. Une belle arrière-saison également sur les WE.

Baisse des visiteurs étrangers.

- **Relais nautique**

Par volonté de la direction l'activité du relais a été réduite cette année. De 17, l'équipe est passée à 8 employés. 4 services fermés par semaine et une terrasse réduite d'un tiers. Néanmoins, la partie restauration était complète. En revanche, la fréquentation de la plage et l'activité de location a chuté en raison du niveau du lac très bas et de la forte présence des herbiers.

Un chantier bénévole d'arrachage de l'herbier a été organisé. C'était une tâche difficile, épuisante. Une aide mécanique serait appréciée.

L'ensablement de la plage rends difficile la mise à l'eau des embarcations (avirons, canoés, ...)

- **Aviron club Salagou**

Le club relève que l'herbier est arrivée tôt cette année et que le niveau bas du lac a entraîné des difficultés pour la mise à l'eau des avirons. Un curage mécanique pour créer un canal de mise à l'eau serait apprécié, le tirant d'eau nécessaire pour les avirons n'est pas énorme (il suffit de 30 cm).

- **Base de loisirs des Vailhès**

L'absence d'accueil touristique par la communauté de communes du Lodévois et Larzac, l'absence de buvette et de snacks (en dehors de juillet et août) sont déplorés par la base de loisirs. Si le mois de mai a été un bon mois, le reste de la saison a été difficile en raison de la météo (beaucoup de vent). A cause du niveau bas du lac, l'ancienne route est redevenue visible. Et elle a représenté une gêne pour le maniement des bateaux.

La base souhaite une meilleure signalétique sur le code de conduite et les toilettes, ainsi qu'une plus grande présence sur le pôle des Vailhès.

- **Chevaux muscats**

Pas de souci particulier en 2023. Après un mois de juillet mauvais, août s'est montré sous un meilleur jour. La propriétaire reconduira son installation sur les berges.

La tentative d'installer des poneys au camping club du Salagou s'est soldée par un échec à cause du manque de visibilité.

- **Wind 34**

Pour Olivier Cherrey, la saison a été une saison normale, comme avant le Covid. A un mois de juillet calme, a succédé un mois d'août plus rempli, avec beaucoup de monde d'un seul coup.

La baisse de fréquentation permet de mieux accueillir les visiteurs. L'ambiance était bonne, c'est une bonne saison pour Wind34.

Wind 34 adresse ses remerciements à toutes les équipes de ramassage des déchets, Communauté de communes, Syndicat Centre Hérault et Croix rouge insertion. Les poubelles demeurées en place jusqu'à la fermeture de la guinguette ont été très utiles.

- **Ozone VTT**

Ouvert à l'année le service de location a connu des mois d'avril et mai très importants avec des visiteurs issus du triangle « Marseille / Clermont Ferrand / Toulouse.

A partir de mi-juin et jusqu'à début juillet, la période est plus calme, comme avant le Covid.

Ozone VTT a eu moins de difficultés car la société a moins embauché qu'en 2022. Elle a pu absorber plus facilement les baisses de -10 et -5% respectivement en juillet et août.

La dernière semaine d'août, peu de clients. Ozone a constaté une certaine disparition des Anglais.

Ozone VTT appuie sur l'importante fréquentation au printemps (ponts de mai), une fréquentation non gérée (peu d'agents sur le terrain), sur une période où le site n'est pas aménagé (points de collecte des déchets, toilettes...) qui entraîne une dégradation du site, et une saison qui débute avec un site dégradé.

L'absence de camping ouvert à l'année pose problème en termes de gestion des visiteurs hors saison.

En l'absence d'épisodes cévenoles, les circuits VTT présentent moins de difficultés techniques.

L'aspect de sécurisation de la circulation des VTT sur la portion de la RD148 est relevé par les participants, et de manière générale, la sécurisation de la circulation douce sur le site (vélo sur les routes pour le tourisme et les déplacements locaux). Cécile Olive précise que cet aspect est une priorité du [programme Grand Site de France 2024-2032](#), en cours de validation pour les années à venir.

## V- Conclusion

La présence renforcée sur le terrain, une bonne coordination et une fréquentation plus « classique » du Grand site ont permis de bien gérer le site en saison et de faire respecter le code de conduite. La

communauté de travail doit être vigilante à la hausse du stationnement des camping-cars de nuit prioritairement.

Des incivilités (stationnements, tentes, camping-cars) demeurent et un travail sur le hors saison notamment est attendu.

L'entretien du site, en adéquation avec la fréquentation (notamment hors juillet et août) et le développement de l'offre de toilettes qualitatives doivent être travaillés prioritairement.

Pour 2024 : le SMGS travaillera à l'amélioration des dispositifs de contention des véhicules pour :

- Limiter physiquement le stationnement sauvage notamment sur la zone de la Borne à Octon, la possibilité de poser un portique pour limiter une partie de l'accès aux camions aménagés sera étudiée avec les usagers de la zone et la mairie
- Améliorer la compréhension du stationnement par les pêcheurs et autres usagers au niveau de la mise à l'eau de Rouens, une signalétique adaptée pour faire comprendre et accepter les espaces réservés aux véhicules à remorque afin de garantir les pratiques des différents usagers

La sécurisation des déplacements doux est une prioritaire pour le Grand Site et fortement attendue par la commission Grand Site.

Le travail collectif est largement reconnu mais le dispositif demeure perfectible et demande à être conforté et pérennisé.